

# Un projet en faveur de l'intégration des migrants allophones par la formation

## L'apprentissage du français est au cœur de la Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI)

**Corinne Giroud**

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle - Vaud

Lancée en 2015 par le Secrétariat d'État à la migration (SEM), l'idée d'intégrer durablement les jeunes migrants dans le monde du travail par la formation professionnelle s'est transformée trois ans plus tard en un projet pilote de 4 ans, charge aux cantons d'en mettre en place les détails sur leurs territoires respectifs. Le Préapprentissage d'intégration (PAI) s'est concrétisé en 2018 dans les 18 cantons partenaires sous la forme d'une année de préformation visant à un renforcement des connaissances de base et à l'acquisition des valeurs et normes en Suisse, avec un accent sur la langue régionale. Outre la volonté d'intégrer les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire disposant d'une formation acquise dans leur pays ou d'une expérience professionnelle, le SEM veut également répondre aux besoins des entreprises qui, dans certains domaines,



**A l'EPSIC, à Lausanne, l'une des écoles partenaires du programme PAI, Angela Enes donne des cours de français à des apprentis électriciens.** PATRICK MARTIN

connaissent une pénurie de relève.

Dans le canton de Vaud, de nombreuses structures œuvrent pour l'intégration des migrants, de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) au Centre régional d'intégration des réfugiés (CSIR) en passant par l'École de la transition (Edt) et l'Unité Migration Accueil

(classes d'accueil de la scolarité obligatoire et portail Migration). «Nous avons décidé de réunir les forces existantes, note Carole Friderich, cheffe de l'Unité de la transition à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEp). Mettre en place dans le canton de Vaud le PAI tel que pensé par le SEM, cela aurait été répéter ce qui est déjà fait en

amont. La DGEp a ainsi choisi d'intégrer l'appui à la langue dans le cadre d'une formation certifiante.»

### Le PAI devient la PAI

Dans les faits, les personnes concernées signent un contrat d'apprentissage et non un contrat de préapprentissage: la prolongation d'apprentissage pour l'intégration

## En pratique

Sous contrat avec une entreprise formatrice, l'apprenti ou l'apprenie avec PAI (Prolongation d'apprentissage pour l'intégration) y travaille trois jours par semaine la première année et fréquente l'école professionnelle pendant deux jours, dans des classes à petits effectifs. Cette première année de consolidation se poursuit, après évaluation des résultats scolaires et pratiques, par l'apprentissage AFP ou CFC. La possibilité de prolonger - ou de réduire - la durée de la formation est inscrite dans la loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 18. **C. G.**

(PAI) met en particulier l'accent, pendant la première année, sur le français et les mathématiques orientées métier et sur une introduction aux branches professionnelles, puis se poursuit par l'apprentissage du métier sur la base du plan de formation. Créée en 2018, la PAI a rencontré un accueil favorable, certaines entreprises s'annonçant d'elles-mêmes auprès de la DGEp pour accueillir un apprenti ou une apprentie titulaire d'un permis réfugié F ou B. «Nous avons travaillé dans le respect du cadre posé par le SEM, tout en raisonnant en termes de compétences métier d'abord. Les jeunes en PAI sont aptes à suivre un apprentissage AFP ou CFC, mais ils rencontrent des difficultés liées à leur

maîtrise insuffisante du français», poursuit Carole Friderich.

## Écoles et entreprises partenaires

En août 2019, les quatre écoles professionnelles vaudoises concernées par le projet ont accueilli aux cours quelque 90 apprentis et apprenties sous contrat d'apprentissage avec PAI, âgés de 18 à 35 ans. «Nous nous investissons énormément, confie Jean-Pierre Blaser, directeur adjoint de l'EPSIC à Lausanne et référent de cet établissement pour la PAI. Ces jeunes sont très motivés. Ils font tout pour s'intégrer, mais ils sont souvent perdus dans leur organisation.» Pour les aider sur les plans professionnel, pédagogique, social ou personnel, la Direction générale de la cohésion sociale du canton de Vaud a mandaté la mesure AccEnt, dont la mission est d'accompagner les apprentis vers la réussite d'une formation certifiante en vue d'une insertion durable sur le marché de l'emploi. Le réseau d'entreprises formatrices comprend des institutions comme le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ou des établissements médico-sociaux (EMS), mais également des entreprises de divers domaines. Les métiers représentés vont de gestionnaire en intendance à tailleur de pierre, en passant par monteur-électricien, installateur sanitaire ou constructeur métallique.



[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)  
[www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage)